

CIRCULAIRE N° 00588..... du ...26/08/2003.....

**Objet : Fête de la Communauté française de Belgique du 27 septembre 2003.
Pavoisement des bâtiments scolaires.**

Réseaux : CF

**Niveaux et services : FOND (Ord/Spéc) / SEC (Ord/Spéc) / CPMS (Ord/Spéc) /
CPA / CFTP (CT Frameries, CAF Tihange)**

Période : 27 septembre 2003

. Aux Chefs des Etablissements
d'enseignement préscolaire, primaire,
secondaire et spécial de la Communauté
française

. Aux Directrices et Directeurs des Centres
PMS de la Communauté française

. Au Directeur du Centre d'autoformation et
de formation continuée des personnels de
l'enseignement de la Communauté française

. Au Directeur du Centre technique et
pédagogique de l'enseignement de la
Communauté française

. Aux Directrices et Directeurs des centres de
dépaysement et de plein air.

Autorités : AGERS.

Signataires : Jean-Pierre HUBIN

**Gestionnaire : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche
scientifique**

**Personne(s) ressource(s) : Jean-Pierre ROME, rue du Commerce, 68A, 1040
Bruxelles / Tél.: 02/500.48.70**

Référence facultative : II/JS/GF/JPR/2003/X009-3

**Renvoi(s) : circulaire MM/JK/94/104 du 26 août 1994 relative au "Pavoisement
des bâtiments scolaires".**

Nombre de pages : - texte : 1

- annexe(s) :

Téléphone pour duplicata : 02/500.48.70

Mots-clés : Communauté française / fête / pavoisement bâtiments scolaires

Bruxelles, le 26 août 2003.

- . Aux Chefs des Etablissements
d'enseignement préscolaire, primaire,
secondaire et spécial de la Communauté
française*
- . Aux Directrices et Directeurs des Centres
PMS de la Communauté française*
- . Au Directeur du Centre d'autoformation et
de formation continuée des personnels de
l'enseignement de la Communauté française*
- . Au Directeur du Centre technique et
pédagogique de l'enseignement de la
Communauté française*
- . Aux Directrices et Directeurs des centres de
dépaysement et de plein air*

*Nos réf.: II/JS/GF/JPR/2003/X009-3.
Jean-Pierre ROME (02/500.48.70)*

Objet : *Fête de la Communauté française de Belgique du 27 septembre 2003.
Pavoisement des bâtiments scolaires.*

Conformément à la circulaire du 26 août 1994 (références MM/JK/94/104) relative à l'objet repris sous rubrique, je rappelle aux Chefs d'établissement et aux Directrices et Directeurs qu'ils doivent veiller à arborer le drapeau de la Communauté française le 27 septembre 2003 sur les bâtiments dont ils ont la responsabilité.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.